



# DECISION DU MAIRE

N° MP/24U022

Objet :

- Type de marché : TRAVAUX
- Numéro du marché : 24U022
- Objet du marché : Travaux réhabilitation local - cimetière municipal - Uzès (30)

## Attribution

Le Maire de la Ville d'UZES,

VU le Code de la Commande Publique du 26 novembre 2018 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n°2020/04/01 du 9 juin 2020 portant délégation au Maire, et plus précisément l'alinéa 4° ;

VU le rapport d'analyse des offres reçue ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer le marché public, désigné en objet,

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'attribuer les quatre lots pour le marché N° 24U022, aux candidats suivants :

N° de lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
1	DECONSTRUCTION PARTIELLE - DESAMIANTAGE - GROS OEUVRE - CHARPENTE - COUVERTURE	SAS S.G.D.P - 399 Chemin Vieux de Chusclan – ZA de l'Euze - 30200 BAGNOLS SUR CEZE 04.66.39.03.38 - <a href="mailto:sas.sgd30200@gmail.com">sas.sgd30200@gmail.com</a> SIRET : 494 444 482 00033	45 780,00 €	54 936,00 €
2	DOUBLAGE, ISOLATION, FEUILLES DE PLATRE CARTONNEES	SARL ANTOVINC/MJM 916 chemin de la Lègue Nord – 30560 St Hilaire de Brethmas Tél : 04.66.30.38.33 – <a href="mailto:bureau@mjm-btp.com">bureau@mjm-btp.com</a> SIRET : 948 332 481 00019	8 857,25 €	10 628,70 €
3	ELECTRICITE	ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE AGENCE SUD EST 230 Imp. de l'Hermitage, 30200 Bagnols-sur-Cèze Tél. : 04 66 82 82 42 – <a href="mailto:Nucleaire-sudest@fauche.com">Nucleaire-sudest@fauche.com</a> SIRET : 308 250 570 00907	4 369,91 €	5 243,89 €
4	MENUISERIES	GHEZZI MENUISERIE SAS Pont des Charrettes 18 Rue de l'Alzon BP 83118 30703 UZES CEDEX Tél : 04.66.22.12.03 / télécopie 04.66.58.59.73 - <a href="mailto:ghezzi@ghezzi-menuiserie.fr">ghezzi@ghezzi-menuiserie.fr</a> SIRET : 327 579 793 00016	15 014,28 €	18 017,14 €

Selon les offres retenues pour un montant total de travaux : 74 021,44 €HT (88 825,73 €TTC)

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée dans le registre communal des actes administratifs, publié dans les formes habituelles et dont il sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication et dans un délai de deux mois, d'un recours auprès du tribunal Administratif de Nîmes

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Uzès, le 13 novembre 2024  
Le Maire,  
Jean-Luc CHAPON



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com